

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 707 du 26 mars 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1401884S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2712 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325291S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2014 :

Ben Belgacem, Salim

Nigend : 174 626

Numéro de livret de solde : 8 028 205

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2014 :

Geolle, Bruno

Nigend : 195 459

Numéro de livret de solde : 8 048 019

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 mars 2014.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'armement,
J.-L. PAYRARD*